

Les 09 priorités de la rentrée **du Département de l'Ariège**

- Conférence de presse du 6 septembre 2022 -

Pour sa conférence de presse de rentrée, la Présidente du Département a choisi d'accueillir les journalistes à l'Ecogolf Ariège Pyrénées, propriété du Conseil Départemental.

Après cet été caniculaire, où chacun et chacune a pu mesurer l'urgence climatique, après la polémique sur les golfs ou encore l'arrosage des stades en pleine sécheresse, il semblait important de valoriser certaines bonnes pratiques.

Labellisé par le Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises, l'Ecogolf multiplie les actions pour une gestion durable et écologique : robot tondeur électrique, label argent de la biodiversité, tonte raisonnée, arrêt prochain de l'utilisation des produits phytosanitaires etc.

Question gestion de l'eau, les retenues collinaires de 60 000 m³ ont permis d'arroser les greens et les avants-greens sans toucher au robinet. Des travaux sont réalisés en ce moment par le Département pour doubler cette réserve.

La Bonne surprise de la rentrée !!

C'est un projet au long cours qui est en train d'aboutir. La légumerie départementale est en passe de décrocher sa labellisation en Bio d'ici fin septembre. L'organisme de contrôle Certisud a réalisé l'audit de l'atelier lors de sa visite des locaux le 31 août 2022. Les locaux de stockage avaient déjà été prévus pour séparer les légumes conventionnels et les produits bio. Les procédures de production et de conditionnement ont été adaptées pour permettre une production respectueuse des règles applicables au label Bio. L'examen s'est révélé positif, le label AB devrait être obtenu fin septembre.

Par ailleurs, l'ouverture de la Légumerie à d'autres bénéficiaires est en cours d'étude notamment avec la Chambre d'Agriculture. L'approvisionnement de quelques écoles doit être testé après la rentrée 2022.

Prionité N° 1

EAU

Préserver nos ressources

Cet été nous avons tous vécu en Ariège une sécheresse sans commune mesure, et qui, nous le savons, se répètera dans les années à venir. Ce stress hydrique a fortement impacté notre ressource en eau.

- Toutes les sources, sans exception, ont connu une baisse de leurs débits au cours du mois d'août à l'exception des sources d'Auzat et de l'Hospitalet qui ont profité de l'effet des orages.
- 11 sources sont suivies par le service Agriculture, Eau et Environnement du Département (SA2E) 4 d'entre elles présentent des débits les plus bas mesurés depuis 8 ans sur les secteurs suivants : Cazaux, Esplas de Sérou, Auzat, Fount Bergens à Montferrier (tarie depuis le 18 août).
- Au 05 septembre le volume restant dans le lac de Montbel est de 17.23 millions de m³ sur 60 millions de m³. Le déstockage ne peut dépasser les 52 millions de m³.
- Depuis le 14 juin, Montbel a déstocké presque 34,77 millions de m³ dont 95% dédié à la compensation de l'irrigation. Ces volumes sont supérieurs de +20% à ceux relâchés sur toute une campagne (juin-octobre) en moyenne. Le soutien à l'étiage recommence dès la fin d'irrigation et jusqu'au 31 octobre.
- Au 29 août le volume dans le lac de Filhet est de 2.3 hm³ soit 46.6 % de remplissage. Le rythme de déstockage a été très élevé depuis le 18 juin, début des déstockages : +171% que la totalité des volumes déstockés entre juin et octobre 2021.

De par son rôle central dans la gestion de l'eau, la Présidente souhaite lancer des assises de l'eau afin que chaque Ariégeois et chaque Ariégeoise puisse être sensibilisé et impliqué dans la préservation de cette richesse.

Un citoyen engagé doit être un citoyen informé. C'est pourquoi le SMDEA, aux côtés de ses partenaires comme le Département, le SAGe, la chambre d'agriculture et les syndicats de l'eau a décidé de porter ces assises de l'eau. L'objectif est de sensibiliser les usagers autrement qu'en agissant sur la facture afin que tous prennent conscience que l'eau est un bien précieux et géré collectivement.

Prionité N° 02

BATIMENTS

Accélérer la transition énergétique

Depuis plusieurs années le Département de l'Ariège est fortement engagé dans l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments. Ces travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries ou encore de remplacement de systèmes de chauffage sont assurés par la Direction Logistique, Bâtiments et Aménagement Numérique.

Au-delà de la volonté de s'inscrire dans un processus de transition énergétique, la loi ELAN impose la réduction de la consommation énergétique pour 61 bâtiments Départementaux. Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Diminuer sa consommation énergétique de 40% d'ici 2030
- Diminuer sa consommation énergétique de 50% d'ici 2040
- Diminuer sa consommation énergétique de 60% d'ici 2050.

Afin de répondre à ces exigences, le Département prévoit d'investir 4,5 millions d'euros par an dont 1,5 millions par an réservés aux collègues. Cet effort sera effectif jusqu'en 2038 pour la réhabilitation énergétique complète des sites Départementaux.

Les travaux en cours

- Isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries extérieures à l'Hôtel du Département en 2022 (chantier en cours) : 2, 3 M€ TTC
- Isolation par l'extérieur du collège Louis Pasteur de Lavelanet. Le permis de construire est déposé et les travaux sont prévus en 2023 et 2024. Montant prévisionnel : 1, 5M € TTC
- Etudes en cours pour la mise en place d'une Isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries sur l'immeuble Paul Delpech à Foix et le collège Sabarthès Montcalm à Tarascon sur Ariège
- Etude à venir pour la mise en place d'une isolation par l'extérieur du collège François Verdier à Lézat sur Lèze fin 2022. Montant estimé : 800 000€ TTC.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans la continuité des engagements pris à l'issue de la commission prospective Transition Energétique.

Une prime écoresponsable pour des agents vertueux

A l'heure où le Conseil Départemental rénove pas à pas l'ensemble de ses bâtiments, Christine Téqui souhaite aller plus loin dans la chasse au gaspillage énergétique. Afin d'associer l'ensemble des agents au travers de bonnes pratiques au travail, une prime leur sera reversée en fonction des économies d'énergies réalisées. Cette prime d'objectif est proposée à l'horizon 2023 en lieu et place du forfait mobilité durable qui ne correspond pas aux réalités de notre département rural.

Comment ça marche

Un relevé des consommations des différents bâtiments sera réalisé afin de distinguer les sites énergivores des sites vertueux. Il est ensuite proposé d'établir une moyenne en kWh/m² par rapport à l'année de référence et au type de consommation.

- **Pour les sites énergivores** il est proposé de faire la différence entre la consommation de l'année de référence de la catégorie de site concernée et la consommation de l'année en cours.
- **Pour les sites vertueux**, il est proposé de faire la différence entre la consommation moyenne de référence de la catégorie de site concernée et la consommation de l'année en cours.

Exemple de calcul proposé

Si cette économie est constatée en année N, la prime suivante serait versée en janvier de l'année N+1 au prorata du temps de présence sur site en année N, aux 275 agents affectés à l'Hôtel du Département : 35 000 € / 275 agents = 127 € brut par an et par agent du site.

Si l'économie constatée en année N est supérieure de 5 000 € à ce montant grâce à l'adoption de comportements vertueux, la prime suivante serait versée au prorata du temps de présence sur site en année N, aux 275 agents affectés à l'Hôtel du département.

Les travaux en cours au sein de l'Hôtel du Département doivent permettre de réaliser 35 000 € d'économie d'énergie en année pleine. Tous les sites du Conseil Départemental de l'Ariège seront progressivement concernés par ce type de travaux.

$$35\,000\ \text{€} / 275\ \text{agents} = 127\ \text{€ brut}$$

$$+ (5\,000 / 275) \times 2 = 18 \times 2 = 36\ \text{€ brut}$$

TOTAL A VERSER = 163 € brut par an et par agent du site.

CALENDRIER

- **8 septembre** : Réunions avec les représentants du personnel
- **5 septembre** : Conseil Départemental privé
- **29 septembre** : CHSCT
- **4 octobre** : Comité Technique
- **24 octobre** : Vote en assemblée plénière.

Priorité N° 3

PACTE SOCIAL

Moderniser l'organisation du Département

Dans le cadre du passage obligatoire aux 1607 heures, le Département s'est engagé dans un programme de modernisation de son organisation de travail :

- Revaloriser le régime indemnitaire des agents ABC, hors encadrement
- S'adapter aux nouveaux modes d'organisation avec la mise en place du télétravail

La revalorisation du régime indemnitaire

Suite à la crise sanitaire, l'Etat a souhaité que l'ensemble des fonctionnaires exerçant dans le secteur social et de la santé perçoivent une prime mensuelle de 183€ net par mois. Cette mesure, suivant les propos de la Présidente, introduisait une grande disparité et injustice entre agents, alors même que tous contribuent à la mission de service public qui leur est confié.

Ainsi, de valoriser l'investissement de tous durant la pandémie de façon plus juste et équitable, Christine Téqui a souhaité que l'augmentation du régime indemnitaire s'applique à tous les agents.

Les agents de catégorie C, B et A (hors encadrement) bénéficient d'une hausse de salaire 100€ net par mois. Cette prime, viendra compléter la prime annuelle de 400€ brut mise en place en 2020 ainsi que la prime sur les économies d'énergie à l'horizon 2024. La Présidente a décidé d'appliquer la revalorisation du régime indemnitaire au 1er avril 2022. En décembre prochain les agents percevront par conséquent une prime de 900 € net correspondant à 9 mois de revalorisation, plus la prime annuelle de 400€ brut, soit 1200 € net.

De leurs côtés, les agents dont les métiers relèvent de la conférence des métiers, bénéficieront de la prime mensuelle de 183€/mois (médico sociaux) par mois et 507 €/mois (médecins PMI). L'application sera effective à compter du 1er avril 2022.

Cette revalorisation salariale intervient dans un contexte de forte hausse des denrées quotidiennes et de l'énergie. De quoi soutenir le pouvoir d'achat de nos agents.

1 journée de télétravail par semaine

Face aux contraintes imposées par la pandémie, les agents du Département ont démontré leur capacité d'adaptation et de résilience. L'investissement de tous a permis dans un contexte de crise majeure de préserver la continuité de nos missions. Le télétravail de crise a donné la possibilité au Conseil Départemental de maintenir sa force de travail, de garantir l'efficacité de ses services et d'être aux côtés des citoyens.

Dans un monde professionnel en pleine mutation, les collectivités territoriales dont le Département, doivent évoluer. C'est pourquoi la Présidente du Conseil Départemental a décidé d'instaurer le télétravail à raison d'un jour par semaine. Outre la possibilité de réduire les déplacements pour les agents et de participer à la réduction de notre empreinte carbone, la mise en oeuvre du télétravail offre la possibilité d'ouvrir une nouvelle ère dans notre relation au travail : la confiance réciproque, le sens du service public et du travail bien fait.

Prionité N° 4

RSA

Etre au plus près des demandeurs d'emploi

L'Ariège doit pouvoir disposer des meilleurs moyens pour accompagner les personnes en situation d'insertion. Avec la hausse du nombre de bénéficiaires du Rsa en ariège, territoire rural, la part croissante de l'allocation impacte les finances du Conseil Départemental. Le versement de l'allocation ne peut être le seul moyen d'accompagner les citoyens en difficulté vers l'autonomie et la collectivité doit pouvoir retrouver des marges de manœuvre financière pour y parvenir.

En conséquent Christine Téqui a demandé à l'Etat la possibilité d'expérimenter la renationalisation du Rsa sur une durée de 5 ans, comme en Seine-Saint-Denis et dans les Pyrénées Orientales. Dans un courrier date du 5 août 2022, la Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, Caroline Cayeux a annoncé que la candidature de l'Ariège était en passe d'être retenue.

S'il s'agit d'une excellente nouvelle pour le Département, d'autres étapes doivent encore être franchies : la publication du décret en Conseil d'État et la signature d'une convention avec l'État fixant les engagements des deux parties pour améliorer l'accompagnement des personnes en insertion.

Christine Téqui veillera tout particulièrement à ce que les conditions de mise en œuvre soient équivalentes à celles des autres départements.

CHIFFRES CLES :

- RSA : 41 M€ versés en 2021
- 15 000 bénéficiaires

Prionité N° 5

OURS

Préserver la vie dans nos montagnes

Un nouveau drame s'est produit dans les montagnes cet été en raison vraisemblablement de la présence de l'ours : le 19 août dernier, 47 brebis ont été retrouvées mortes suite à un décrochement et non loin des crottes du prédateur. Au-delà de cette perte profonde pour le producteur, cette nouvelle attaque intervient après la suspension de l'arrêté de tous les effarouchements par le tribunal d'instance de Toulouse.

La Préfète de l'Ariège a récemment repris un arrêté autorisant l'effarouchement dans certaines estives. Immédiatement les lobbies animalistes ont posé un recours pour faire suspendre ces arrêtés.

La Présidente du Département est plus que jamais aux côtés des éleveurs, dans la ligne droite du PAM, pour que l'Etat prenne enfin ses responsabilités au sujet de la cohabitation avec l'ours. Un courrier a été envoyé au Président de la République et au Ministre de l'écologie pour qu'ils prennent leur responsabilité, pour que cette situation, délétère pour l'agriculture de montagne, sorte enfin de l'impasse.

Prionité N° 06

DEVIATION DE SALVAYRE

Améliorer le cadre de vie et assurer la sécurité des habitants

Cet été, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable sur le projet de la déviation de Salvayre, pour les raisons suivantes : la problématique des expropriations, la possibilité d'alternatives à cette déviation qui passerait à l'Est de Salvayre pour finir à Gabrielat et de la présence d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

S'il est essentiel de préserver l'environnement, il est également indispensable d'assurer la sécurité des habitants et leur cadre de vie. Le passage des 12 500 véhicules jour sur la RD820 rend en effet la vie difficile aux 250 habitants. En plus des fortes nuisances sonores, cette portion de route est l'une des plus accidentogène de l'Ariège.

Fort de ce constat et de la nécessité d'agir, le Département s'engage dans les délais impartis à tout mettre en œuvre pour trouver une issue favorable au projet, dans une logique de durabilité et d'amélioration du cadre de vie des riverains.

Le calendrier

Le Conseil Départemental dispose, selon les dispositions de l'article L123-16 du code de l'environnement, d'un délai de six mois à compter de la remise des conclusions de l'enquête pour établir le cas échéant une délibération motivée réitérant la demande de déclaration publique et accompagnée d'une déclaration de projet.



Rappel du projet

Le projet de déviation de Salvayre consiste en la réalisation d'une route bidirectionnelle à 2x1 voie, un passage inférieur piétons/cycles et deux carrefours giratoires au nord et au sud. Cette déviation de l'axe RD820 sur les communes de Bonnac et Pamiers permettrait de sécuriser la traversée du hameau de Salvayre, de fluidifier la circulation et d'améliorer le confort de vie des riverains.

Prionité N° 07

TRES HAUT DEBIT

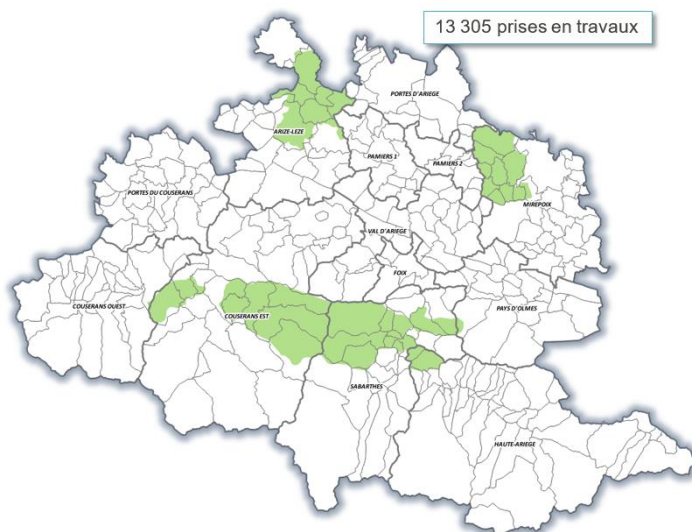
Connecter toute l'Ariège à la fibre

Le chantier de déploiement de la fibre optique, mené par le Département en lein avec son délégataire Ariège rès Haut Débit avance bon train. En effet près de 52 000 foyers ariégeois sont éligibles à la fibre auprès des opérateurs commerciaux et déjà un tiers des foyers (17000) sont déjà raccordés. Preuve de l'engouement des Ariégeois pour l'arrivée de cette technologie. L'objectif 2025 reste toujours en ligne de mire.

Trois opérateurs sont présents sur le Réseau: Orange, SFR et Bouygues qui a intensifié sa couverture territoriale cette année. Si Orange est présent partout sur le Réseau, le choix lui appartient. Il ne bénéficie pas de condition particulière. Tous les opérateurs paient le même tarif d'accès car le réseau est neutre technologiquement et non discriminant. C'est pourquoi chaque abonné doit contacter son Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) pour savoir s'il propose des offres en fibre à leur adresse.

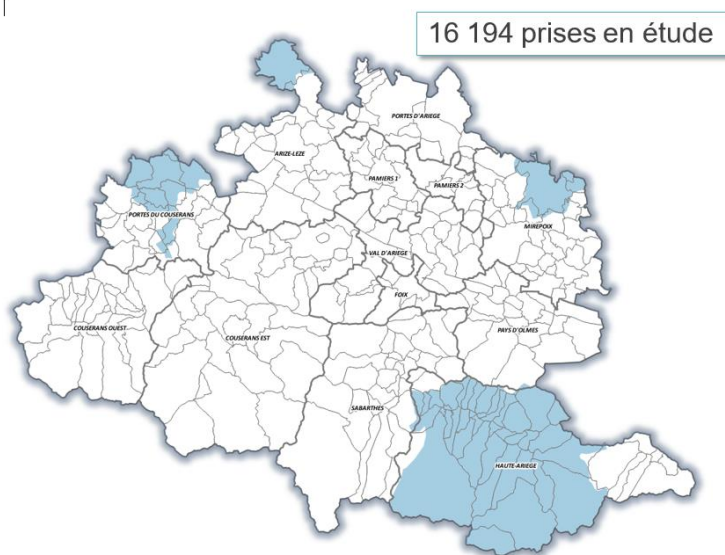
Le suivi du déploiement est disponible sur www.ariegetreshautdebit.fr. Pour les lignes les plus isolées dites « raccordables sur demandes », le formulaire est aussi disponible sur ce site internet.

Les travaux à venir



Les travaux sont en cours sur les territoires de Teilhet et les communes avoisinantes, sur le Tarasconnais, le Massatois, ou encore sur les communes de Lacourt ou Alos. 13 000 lignes sont concernées. Sur ces territoires, il sera possible de prendre la fibre entre la fin de l'année 2022 et mi 2023.

D'autres territoires à l'étude



Une nouvelle phase est à l'étude concernant 16 000 locaux. Les foyers pourront demander la fibre entre la fin du premier semestre 2023 et le 2^{ème} semestre 2024.

9 réunions publiques

Afin d'informer les habitants des raccordements à venir, 9 réunions publiques d'octobre à fin novembre seront organisées à : Artigat, Tarascon, Rivèrenert, La Bastide-sur-l'Hers, Montesquieu Avantès, Mérigon, Canté, Soueix et Moulin-Neuf.

Priorité N° 8

CITOYENNETE

Répondre aux besoins des jeunesses ariégeoises

La jeunesse est notre richesse et notre avenir. Écoutons-là ! Dans la continuité des commissions prospectives sur l'insertion et sur l'environnement, la Présidente souhaite mettre en place une commission prospective des jeunesses.

Comme lors des précédentes commissions, les élus réuniront tous les acteurs et associations en lien avec la jeunesse afin d'établir un état des lieux des besoins du plus jeune âge à l'entrée dans la vie active, mais aussi en fonction du milieu social ou encore du territoire.

Cette commission ne pourra se satisfaire d'une simple écoute ou état des lieux, car il s'agit surtout d'agir dans le cadre d'une politique jeunesse renforcée et au travers d'actions concrètes.

Priorité N° 9

CARTE OCC'YGENE

Donner à tous l'accès à la culture

La culture doit être le bien de tous. Alors que les fréquentations des lieux patrimoniaux touchent d'avantage les plus diplômés et les professions supérieures, le Département a souhaité donner un coup de pouce faciliter l'accès à la culture. Depuis 2022, la Conseil départemental de l'Ariège participe au financement de la carte Occ'Ygène, initiée par la Région et le CRTL Occitanie, en place depuis deux ans. Ce pass, donne un accès gratuit à sites patrimoniaux et touristiques partenaires aux familles les plus modestes.

En chiffres

- Près de 130 foyers ariégeois disposent de la carte Famille +
- 11 prestataires sont engagés dans le dispositif dont 5 sites du SESTA, 2 villages vacances, 1 camping, 1 centre thermal, 1 prestataire de visites touristiques et 1 prestataire loisirs nature.
- 5 d'entre eux ont d'ores déjà bénéficié du dispositif pour un montant d'un peu plus de 400 €.

De son côté, l'Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées, également partenaire, s'engage à faire connaître le dispositif et à mobiliser les prestataires touristiques pour intégrer cette démarche.

Le dispositif

La carte Occ'ygène donne accès en illimité et jusqu'au 31 décembre 2022 à des réductions sur de nombreuses activités de loisirs et d'hébergements partenaires de la Région Occitanie.

Il existe 5 types de cartes La carte Famille : pour les enfants en bas âge

- La carte Jeune : pour les 18/25 ans
- La carte Solo : pour les 26/59 ans
- La carte Sénior : pour les plus de 60 ans
- **La carte Famille + : pour les familles aux revenus modestes, il s'agit de la carte co-monétisée par la Région et le Département de l'Ariège.**

La carte famille + est gratuite pour les familles aux revenus modestes (dont le quotient familial est inférieur à 1000 €). Cette carte est dématérialisée et obtenue en se connectant sur la plateforme régionale.

La participation du Département

Le Conseil départemental de l'Ariège a fait le choix d'être partenaire de ce dispositif social et solidaire. Il finance à hauteur de 50% de la carte Famille +, soit un montant total de 10 800 € pour 2022.